

# Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25264/Corr.1 12 février 1993 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

NOUVEAU RAPPORT PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 743 (1992) DU CONSEIL DE SECURITE

### Rectificatif

- 1. Lire comme suit le paragraphe 20 du rapport :
  - "20. Les trois parties ont, semble-t-il, violé l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine à près de 400 reprises depuis son institution. Dernièrement, la fréquence des violations a néanmoins diminué, leur nombre étant tombé à deux environ par jour pour les quatre semaines allant jusqu'au 8 février 1993. L'interdiction a donc atteint son objectif principal, qui était d'empêcher toute utilisation de la force aérienne dans les combats qui ont lieu sur le territoire de la République. Selon les observateurs de la FORPRONU présents sur le terrain et ceux qui suivent la situation grâce aux informations fournies par le système AWACS de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), rien ne permet d'affirmer que l'une des parties ait fait voler des avions exécutant des missions de combat ou mené des attaques aériennes depuis l'entrée en vigueur du régime d'interdiction arrêté par le Conseil.
- 2. Remplacer le tableau de l'annexe I par le tableau ci-joint.

### ANNEXE I

# Effectif des éléments militaires et de la police civile de la FORPRONU au 12 février 1993

A.	QUARTIER GENERAL DE LA FORPRONU
	(y compris les bureaux de liaison
	de Belgrade et de Ljubljana)

Commandant de la Force et aide de camp Personnel militaire,	2
officiers d'état-major (185) <u>a</u> /	
Observateurs militaires	20
Contrôleurs de la police civile	16
Total partiel	38
ZONES PROTEGEES PAR LES NATIONS UNIES ET ZONES ROSES	<del></del>

#### В. ZONES PROTEGEES PAR LES NATIONS UNIES ET ZONES ROSES

## Bataillons d'infanterie

Secteur	Est	Belgique/Luxembourg		688			
		Fédération de Russie		863		1	551
Secteur	Ouest	Argentine		895			
		Canada (1)	1	090	<u>b</u> /		
		Jordanie		882			
		Népal		899		3	766
Secteur	Nord	Danemark		866			
		Nigéria		886			
		Pologne		868		2	620
Secteur	Sud	France (1)		922			
		Kenya République tchèque/		901		2	313
		République slovaque		<b>4</b> 90			

# Unités de soutien

Bataillon du génie canadien	176	
Bataillon du génie (travaux		
de construction) finlandais	302	
Bataillon logistique français	1 217	
Bataillon de transmissions		
néerlandais		305
Unité norvégienne de contrôle		
des mouvements		76
Compagnie suédoise de		
quartier général	103	
Bataillon sanitaire		
britannique	242	

2 421

							França Page :	
	Observateurs militaires						147	
	Contrôleurs de la police c	<u>ivile</u>					564	
	Total partiel							13 382
c.	COMMANDEMENT DE BOSNIE-HER	ZEGOVINE						
	Quartier général						193	
	Bataillons d'infanterie (Secteur de Sarajevo)	Egypte France (2) Ukraine		416 667 398		1	481	
	Sections d'infanterie	Canada (2) Espagne France (3) Royaume-Uni	1	812 758 842 626	<u>d</u> /	6	038	
	Unités de soutien							
	Compagnie de transport bel Compagnie danoise de quart général	_		129 214				
	Bataillon de transport néerlandais Unité de transmissions			515				
	néerlandaise Section du génie norvégien Equipe médicale portugaise	•		100 36 9				
	Hôpital de campagne améric	ain		339		1	342	
	Observateurs militaires						122	
	Contrôleurs de la police d	<u>ivile</u>					12	
	Total partiel							9 188
D.	SURVEILLANCE DES AERODROME (résolution 786 (1992) du Conseil de sécurité)	:S						
	Observateurs militaires						76	76
E.	COMMANDEMENT DE MACEDOINE							
	Quartier général			26				

S/25264/Corr.1

Français

### Unités d'infanterie

Bataillon nordique Compagnie canadienne	42 147 <u>e</u> /	215	
Observateurs militaires		25	
Contrôleurs de la police civile		26	
Total partiel			266
TOTAL, FORPRONU			22 950

 $<sup>\</sup>underline{a}$ / Les chiffres indiqués pour les bataillons comprennent les membres du quartier général de la FORPRONU et des bureaux de liaison à Belgrade et à Ljubljana.

b/ Y compris les 256 membres de l'élément de soutien canadien.

c/ Y compris les 251 membres des unités de soutien françaises.

d/ Y compris un élément d'appui national britannique.

 $<sup>\</sup>underline{e}/$  Détachée du bataillon canadien (3) affecté au commandement de Bosnie-Herzégovine.